

M 12/16 R
12 MAI 2009
N° DE DÉPOT 6681
37491

**INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE
I.G.E.C.**

Société Anonyme au capital de 46 000 Euros
Siège social : 3 rue Léon Jost 75017 PARIS
SIREN 662 000 512 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2009



L'an deux mille neuf le trente mars à 17 heures 45, les actionnaires de la société INSTITUT DE GESTION & D'EXPERTISE COMPTABLE – I.G.E.C, Société Anonyme au capital de 46 000 Euros, divisé en 1 000 actions de 46 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Le commissaire aux comptes a été régulièrement convoqué. Il est absent, excusé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Victor Amselem, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Daniel Kurkdjian représentant la société GRANT THORNTON, l'un des actionnaires présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Me A. Bayon est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 993 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.



Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1/ les avis de convocation, savoir les copies de lettres de convocation adressées aux actionnaires et au commissaire aux comptes.
- 2/ la feuille de présence de l'Assemblée,
- 3/ l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 30 septembre 2008, le bilan au même jour, le compte de résultat et l'annexe,
- 4/ le rapport de gestion,
- 5/ les rapports du commissaire aux comptes,
- 6/ les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- * Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- * Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2008 ;
- * Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- * Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2008 et quitus aux administrateurs ;
- * Affectation du résultat ;
- * Nomination d'un administrateur ;
- * Changement de dénomination du commissaire aux comptes titulaire,
- * Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant,
- * Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la société, les perspectives d'avenir et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Il est ensuite donné lecture :

- du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé, du rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du Président,
- du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2008 lesquels font apparaître un bénéfice de 15 362,13 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15 362,13 euros de la manière suivante :

* Au compte REPORT A NOUVEAU 15 362,13 euros
En apurement, à due concurrence, des pertes antérieures.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
30/09/2005	15,22 €	15 226 €	Néant
30/09/2006	Néant	Néant	Néant
30/09/2007	Néant	Néant	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes approuve la convention visée à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, qui y est mentionnée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Vincent Papazian, demeurant 12 allée des Ormes 92420 Vaucresson, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Vincent Papazian, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du changement de dénomination de la société cabinet CDL devenue cabinet LEDOUBLE, commissaire aux comptes titulaire, et donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer les formalités de mise à jour de l'extrait K bis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric Ledouble de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant, et décide de nommer, en remplacement le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE CONSEIL ET D'AUDIT, sis 36 avenue Hoche 75008 PARIS, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 ^{septembre} décembre 2012. AD

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président

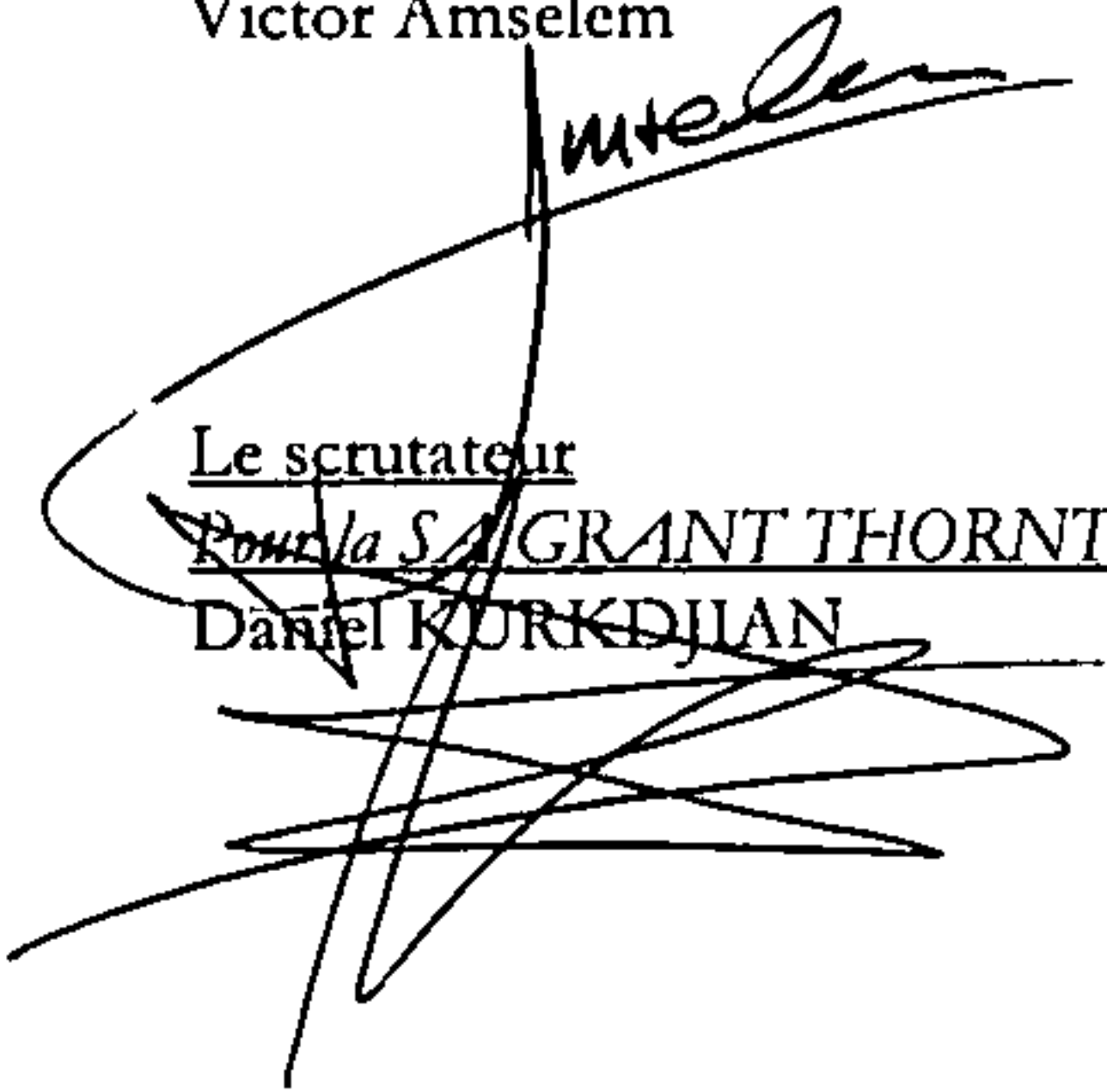
Victor Amselem



Le scrutateur

Pour la S.A. GRANT THORNTON

Daniel KURKDJIAN



Le secrétaire



Bon pour acceptation de
Jou du out d'Administateur.
Wapal

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC

Société anonyme à Conseil d'administration

au capital de 46 000 euros

Siège social : 3, rue Léon Jost – 75017 PARIS

662 000 512 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2009

L'an deux mille neuf et le trente mars, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du même jour, le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social de la société, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un nouvel actionnaire,
- Nomination du Président du Conseil d'Administration assumant la direction générale de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assistent à la réunion :

- Monsieur Victor Amselem est présent
- Monsieur Daniel Kurkdjian est présent
- Monsieur Vincent Papazian est présent
- Monsieur Gilbert Le Pironnec est absent

AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Le Président expose qu'il est soumis à l'agrément du conseil la cession d'action suivante :

* Une action appartenant à la SA GRANT THORNTON, au profit de Monsieur Vincent Papazian demeurant 12 allée des Ormes 92420 VAUCRESSON, qui a été désigné en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée générale en date de ce jour.

Le Président rappelle au Conseil qu'en application de l'article 12.9 des statuts, le Conseil doit statuer sur l'agrément sollicité dans les trois mois.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'agréer Monsieur Vincent Papazian, en qualité de nouvel actionnaire, conformément aux dispositions statutaires.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ASSUMANT LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Victor Amselem de ses fonctions de Président Directeur Général, à compter de ce jour, et le remercie pour les services rendus à la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Vincent Papazian, demeurant 12 allée des Ormes 92420 VAUCRESSON, en qualité de Président du Conseil d'Administration chargé d'assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Vincent Papazian déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Vincent Papazian organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

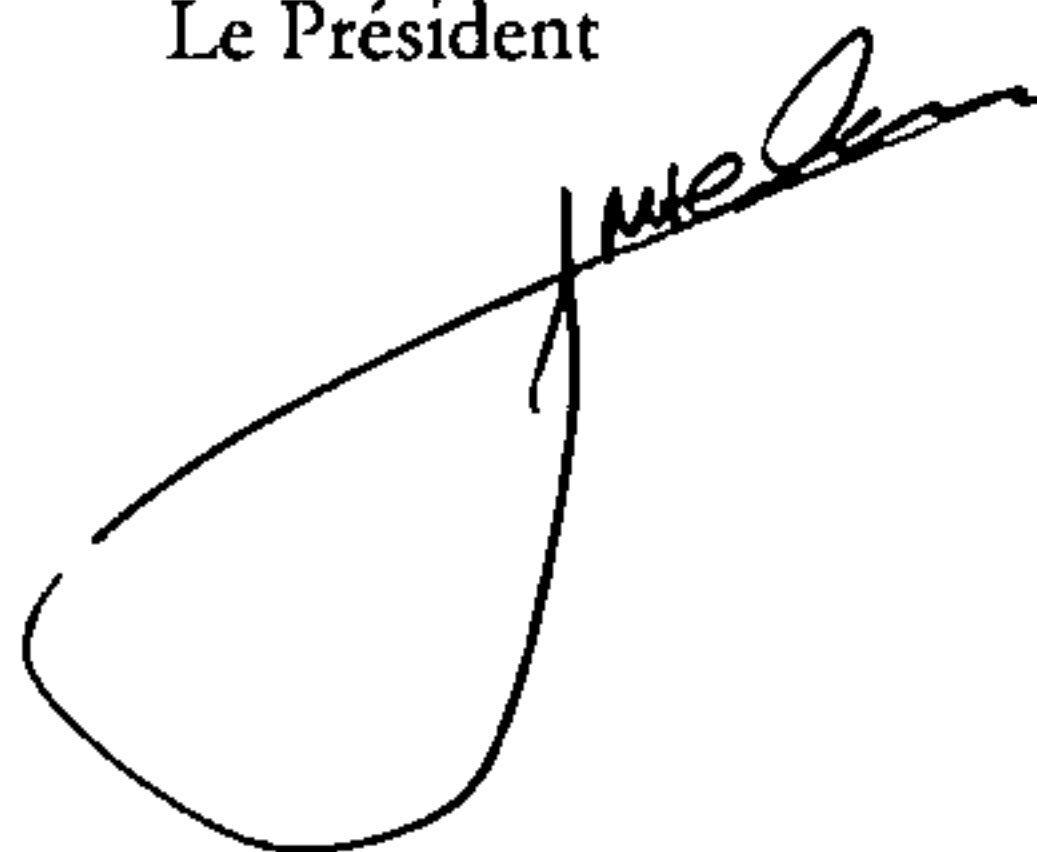
En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Vincent Papazian jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Vincent Papazian ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large loop and ending with a horizontal stroke.

Un Administrateur

A complex, scribbled handwritten signature in black ink, consisting of multiple overlapping loops and lines.

Bon pour acceptation des fonctions de
Président Directeur Général.
Wapazian